

Première Synthèses

Informations

LE CONTRAT D'INSERTION DANS LA VIE SOCIALE (CIVIS) : 720 000 jeunes bénéficiaires en quatre ans

Créé en avril 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) vise à accompagner les jeunes en difficulté vers l'emploi « durable » (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Il est mis en œuvre par le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO).

En quatre ans, entre avril 2005 et mars 2009, 720 000 jeunes ont signé un CIVIS. En mars 2009, 268 000 jeunes étaient accompagnés en CIVIS, dont 53 % de jeunes femmes. Dans un contexte économique difficile, seuls 22 % d'entre eux ont occupé un emploi au moins une fois au cours du mois. Ils étaient 29 % dans ce cas parmi les jeunes en CIVIS en mars 2008.

Plus de 468 000 jeunes sont sortis de CIVIS au cours des quatre premières années : 38 % en accédant à un emploi durable, 7 % à un emploi non durable (contrats aidés du secteur non marchand, CDD de moins de six mois...) et 6 % pour suivre une formation. Les jeunes femmes, pourtant plus diplômées, sortent moins souvent vers l'emploi durable que les jeunes hommes : elles sont 36 % dans ce cas, contre 40 % des jeunes hommes.

18 mois après leur entrée en CIVIS, 59 % des jeunes sont sortis du dispositif, dont 25 % pour accéder à un emploi durable.

Le CIVIS est un dispositif visant à accompagner vers « l'emploi durable » (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand) les jeunes de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion professionnelle (encadré 1). Le dispositif se décline en deux volets : le CIVIS renforcé pour les jeunes sortis de scolarité sans CAP-BEP ou avant la terminale (niveau VI, V bis et V sans diplôme) et le CIVIS de droit commun pour les jeunes ayant poursuivi une scolarité jusqu'à un niveau « bac +2 » non validé (niveau V avec diplôme, niveau IV). Les conseillers des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) mènent un accompagnement individualisé auprès des jeunes suivis.

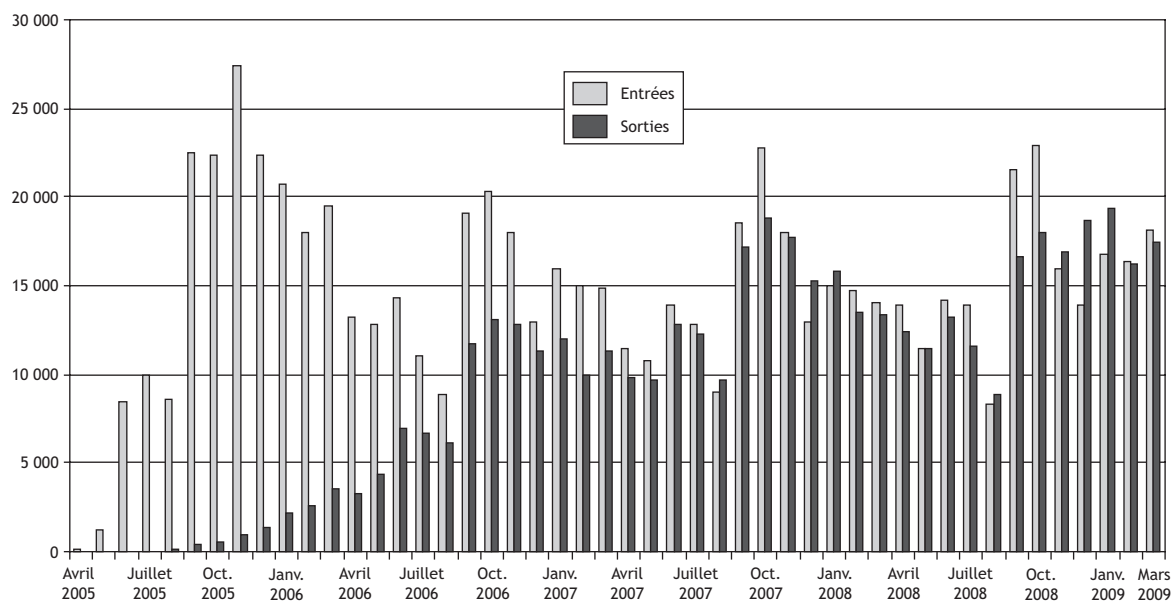
**720 000 jeunes
bénéficiaires en quatre ans**

Après une très forte montée en charge entre septembre 2005 et mars 2006, où près de 153 000 jeunes ont signé un CIVIS, le

rythme mensuel des entrées, marqué par une forte saisonnalité, s'est infléchi puis stabilisé. Ainsi, entre septembre 2007 et mars 2008, tout comme sur la même période un an auparavant, ce sont environ 116 000 jeunes qui ont commencé un CIVIS. À partir de l'été 2008, le niveau des entrées mensuelles est reparti à la hausse du fait de difficultés accrues pour les jeunes peu qualifiés sur le marché du travail. Près de 126 000 jeunes ont signé un CIVIS entre septembre 2008 et mars 2009.



Graphique 1
Entrées et sorties mensuelles du CIVIS, 2005-2009



Source :
Parcours 3
(extraction
juin 2009,
traitement
Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 mars 2009. France entière.

Au total, à fin mars 2009, 720 000 jeunes, dont 53 % de jeunes femmes, ont bénéficié de ce dispositif en quatre années d'existence (1). 372 000 jeunes ont signé un CIVIS renforcé et 348 000 un CIVIS de droit commun.

Les sorties de CIVIS, peu nombreuses en 2005, ont fortement augmenté au cours du premier semestre 2006, passant de 2 200 en janvier 2006 à 6 700 en juin 2006 (graphique 1). Le niveau des sorties a continué à augmenter rapidement pour atteindre 13 100 par mois en moyenne en 2007, puis 14 200 par mois en moyenne en 2008. Au total, à fin mars 2009, 468 000 jeunes étaient sortis du CIVIS depuis le début du dispositif (2).

Malgré cette hausse des sorties, en 2008, le nombre de jeunes en CIVIS a continué de progresser légèrement sous l'effet du niveau élevé des entrées en septembre et octobre. Près de 180 000 jeunes ont commencé

un CIVIS en 2008 et 170 000 sont sortis du dispositif. Fin mars 2009, 268 000 jeunes étaient accompagnés en CIVIS (3).

Des jeunes femmes en CIVIS plus diplômées que les jeunes hommes

Les jeunes suivis en CIVIS au cours du mois de mars 2009 sont peu qualifiés : 12 % des jeunes commençant un CIVIS sont de niveau VI et 31 % de niveau V bis. Seuls 14 % d'entre eux ont au moins un baccalauréat. Les jeunes hommes, qui représentent 46 % des jeunes en CIVIS, sont moins qualifiés que les jeunes femmes. La moitié d'entre eux n'ont aucune qualification (niveau VI et V bis) et 9 % seulement ont au moins un baccalauréat (tableau 1). Corrélativement, 67 % des jeunes hommes sont en CIVIS renforcé, contre seulement la moitié des jeunes femmes.

Les jeunes femmes sont en moyenne plus âgées que les jeunes hommes : seules 12 % d'entre elles sont mineures en début de CIVIS, contre 16 % des jeunes hommes. À l'inverse, 25 % des jeunes femmes ont au moins 22 ans en début de CIVIS, contre 23 % des jeunes hommes.

Deux jeunes suivis en CIVIS sur dix ont un logement autonome (12 % parmi les jeunes hommes ; 27 % parmi les jeunes femmes). Les autres jeunes habitent chez leurs parents ou dans leur famille (69 %) ou chez des amis ou dans des structures collectives (Foyers de Jeunes Travailleurs, Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, autres foyers...) (11 %).

10 % des jeunes en CIVIS vivent en couple et 8 % ont un ou plusieurs enfants à charge. Ce dernier cas de figure concerne essentiellement des jeunes femmes.

L'intensité du suivi diminue avec l'augmentation du nombre de jeunes en CIVIS

Les jeunes en CIVIS sont toujours particulièrement suivis par leurs conseillers référents dans les premiers mois suivant la signature du contrat [2]. Au cours du premier semestre dans le dispositif, 78 % des jeunes ont eu au moins trois entretiens avec leur conseiller, qu'il s'agisse d'un entretien individuel, d'un travail en atelier ou d'une information collective. 42 % des jeunes ont eu au moins un rendez-vous

(1) Les données les plus récentes indiquent qu'au 31 octobre 2009, 831 300 jeunes ont signé un CIVIS depuis le début du dispositif en avril 2005.

(2) Les données les plus récentes, à fin octobre 2009, font état de 565 500 sorties depuis le début du dispositif.

(3) Au cours du mois d'octobre 2009, 276 000 jeunes ont bénéficié du dispositif CIVIS.

Tableau 1
Caractéristiques des jeunes en CIVIS

En %

	Femmes (54 %)	Hommes (46 %)	Ensemble
Âge en début de CIVIS			
16-17	12	16	14
18-21	63	61	62
22-25	25	23	24
Niveau de formation initiale (1)			
Diplômé d'un baccalauréat (Niveau IV avec diplôme et plus)...	19	9	14
Niveau baccalauréat sans diplôme (Niveau IV sans diplôme)....	5	3	4
CAP-BEP (Niveau V avec diplôme).....	26	20	23
Niveau CAP-BEP sans diplôme, sortie de 2 nd e ou 1 ^{er} e (niveau V sans diplôme)	15	18	16
Première année CAP-BEP, sortie de 3 ^{ème} (niveau V bis)	26	36	31
Sortie avant la 3 ^{ème} générale (niveau VI)	9	14	12
Type de suivi			
CIVIS commun	50	33	42
CIVIS renforcé	50	67	58
Type d'hébergement			
Chez les parents ou dans la famille.....	62	76	69
Chez des amis	5	4	4
Hébergement autonome	27	12	20
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, à l'hôtel.....	6	8	7
Situation matrimoniale			
Célibataire	85	95	90
Marié, Pacsé ou vie maritale.....	14	5	9
Séparé, divorcé, veuf	1	0	1
Enfants à charge			
Au moins un enfant à charge	12	3	8
Nationalité			
Française	92	94	93
Étrangère.....	8	6	7
Lieu d'habitation			
Zones Urbaines Sensibles (ZUS).....	18	20	19
Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)	6	6	6
Hors ZUS, hors ZRR	76	74	75

Source :
Parcours 3
(extraction
juin 2009,
traitement
Dares).

(1) La codification des niveaux de formation initiale ayant été révisée, la répartition des jeunes en Civis par niveau de qualification diffère de celle figurant dans les précédentes publications ([2], [3]).

Champ : jeunes en CIVIS au cours du mois de mars 2009 - France entière.

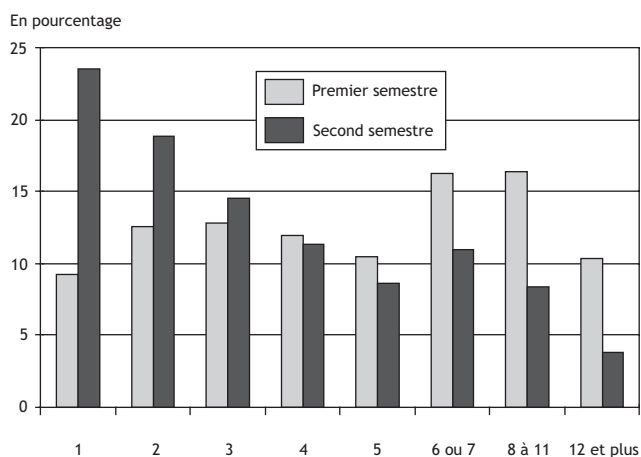
mensuel et 10 % au moins deux rendez-vous par mois, soit au minimum douze entretiens dans le semestre (graphique 2).

Au cours du deuxième semestre, les jeunes ont été un peu moins suivis : 57 % d'entre eux ont eu au moins trois entretiens et 23 % un entretien mensuel.

Les jeunes femmes, bien que nettement sous-représentées en CIVIS renforcé, bénéficient un peu plus souvent que les jeunes hommes d'entretiens individuels. Globalement, au cours de leur première année en CIVIS, 77 % d'entre elles ont eu plus de six rendez-vous en mission locale, contre 75 % des jeunes hommes (graphique 2 bis). Cette situation paradoxale s'explique en partie par l'écart relativement faible entre le nombre d'entretiens proposés de fait aux jeunes en CIVIS renforcé et aux jeunes en CIVIS de droit commun [2].

L'intensité du suivi des jeunes en CIVIS, mesurée à l'aune du nombre d'entretiens individuels au cours d'une période, a eu tendance à diminuer depuis la mise en place du dispositif, au fur et à mesure de l'augmentation du nombre de jeunes suivis. 83 % des jeunes entrés durant la pre-

Graphique 2
Répartition des jeunes selon le nombre d'entretiens au cours du premier et du second semestre en CIVIS

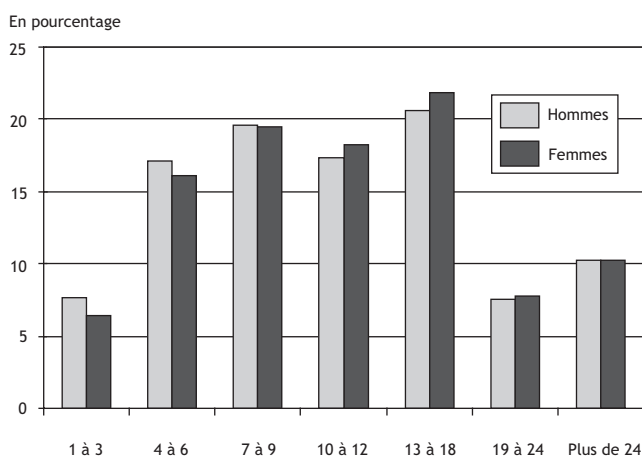


Lecture : 13 % des jeunes entrés en Civis avant le 31 mars 2008 et dont le CIVIS dure au minimum six mois ont eu deux entretiens au cours du 1^{er} semestre de leur suivi.

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 mars 2008 et dont le CIVIS dure au minimum six mois pour les données du 1^{er} semestre et au minimum un an pour les données du 2nd semestre - France entière.

Source : Parcours 3 (extraction de juin 2009, traitement Dares).

Graphique 2bis
Répartition des jeunes selon le nombre d'entretiens au cours de leur première année en CIVIS



Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 mars 2008 et dont le CIVIS a duré au moins un an - France entière.

Source : Parcours 3 (extraction de juin 2009, traitement Dares).

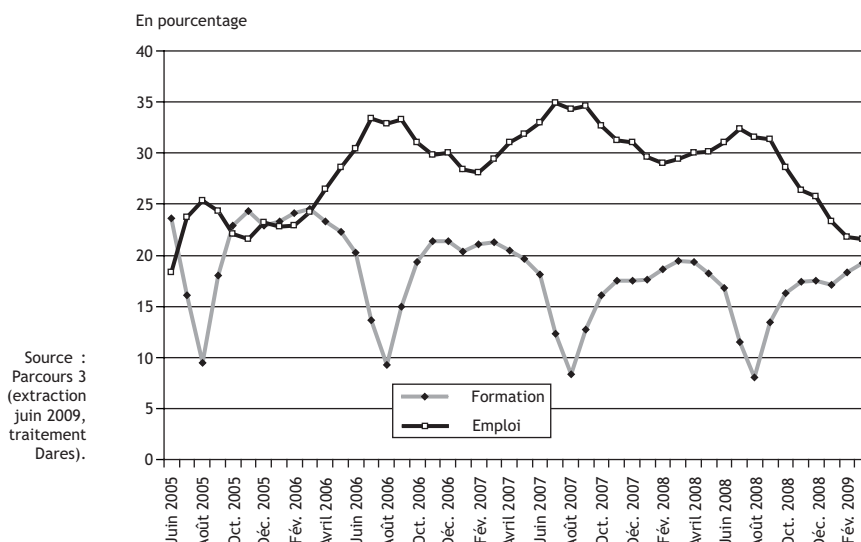
mière année de mise en œuvre du CIVIS (avril 2005-mars 2006) ont eu au moins trois entretiens individuels au cours du premier semestre de suivi. C'est le cas de seulement 76 % des jeunes entrés durant la deuxième année du CIVIS et de 74 % des jeunes entrés durant la troisième année du CIVIS. Cette baisse de l'intensité de l'accompagnement est à mettre en parallèle avec la hausse du nombre de jeunes en CIVIS et la stabilisation, autour de 10 000 équivalents-temps plein, du nombre de salariés dans les missions locales entre fin 2005 et fin 2007. En moyenne, chaque mois, 73 000 jeunes ont été accompagnés en CIVIS au cours de la première année de mise en œuvre, 220 000 au cours de la deuxième et 255 000 au cours de la troisième année.

L'accès à l'emploi des jeunes en cours de CIVIS s'est détérioré en cours d'année 2008

Au mois de mars 2009, 268 000 jeunes ont été suivis en CIVIS. Parmi eux, 22 % ont occupé au moins un emploi au cours du mois et 19 % ont suivi au moins une formation. L'accès à l'emploi des jeunes en CIVIS, comme l'accès à la formation, est un phénomène saisonnier. Les pics d'accès à l'emploi observés chaque été s'expliquent par l'offre importante d'emplois saisonniers dont profitent les jeunes en CIVIS (graphique 3). Corrélativement, la part de jeunes ayant suivi une formation durant le mois est bien plus faible durant l'été que pendant le reste de l'année puisque l'offre de formation est réduite pendant les vacances scolaires.

Jusqu'au début de l'année 2008, à mesure que le dispositif montait en charge et que la situation du marché du travail s'améliorait, la part de jeunes en emploi chaque mois, à période de l'année comparable, a augmenté (graphique 3bis). Elle diminua depuis le printemps 2008, en lien avec la stabilisation du nom-

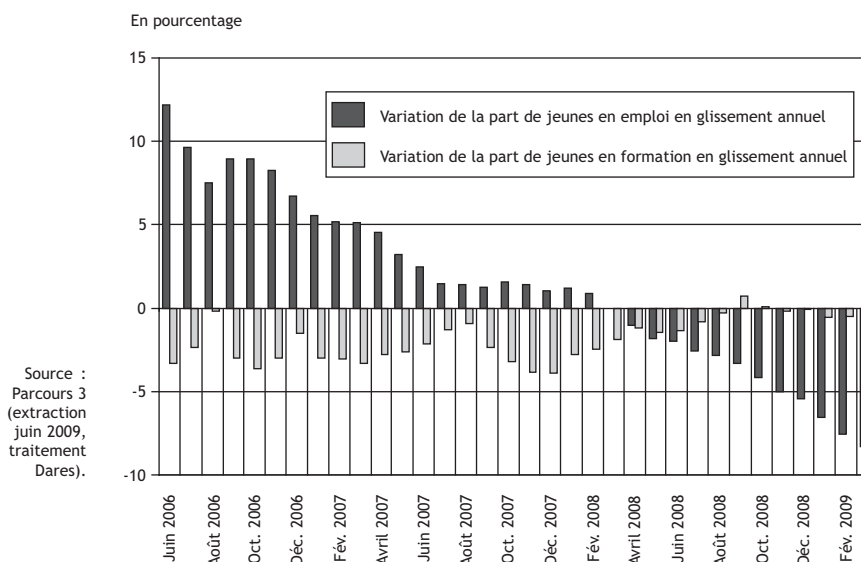
Graphique 3
Taux mensuel d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes pendant le CIVIS



Source :
Parcours 3
(extraction
juin 2009,
traitement
Dares).

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 mars 2009 - France entière.

Graphique 3bis
Taux mensuel d'accès à l'emploi et à la formation des jeunes pendant le CIVIS



Source :
Parcours 3
(extraction
juin 2009,
traitement
Dares).

Lecture : en décembre 2008, la part de jeunes en emploi au cours du mois a baissé de 5,5 points par rapport à décembre 2007. La part de jeunes en formation au cours du mois a baissé de 0,1 point par rapport à décembre 2007.

Champ : jeunes entrés en CIVIS avant le 31 mars 2009 - France entière.

bre de jeunes en CIVIS à un niveau élevé et la dégradation de la conjoncture économique. La part de jeunes ayant accédé à un emploi au cours du mois de mars 2009 est ainsi tombée à 22 % alors qu'elle était de 29 % en mars 2008, comme en mars 2007, et de 24 % au mois de mars 2006 (graphique 3). Cette baisse est moins sensible pour les jeunes femmes. Depuis le début de l'année 2008, elles accèdent plus souvent à un emploi que les jeunes hommes alors qu'elles étaient au même niveau auparavant. L'écart a même tendance à se creuser,

atteignant 3 points en mars 2009.

La part de jeunes en formation chaque mois, à période de l'année comparable, s'est progressivement érodée depuis le début du dispositif puis stabilisée à l'été 2008 (graphique 3bis). La baisse constatée entre 2005 et le printemps 2007 est probablement en partie imputable à la forte augmentation de l'accès des jeunes à l'emploi. La légère baisse des années suivantes pose davantage question. La part de jeunes accédant à une formation au cours d'un mois est ainsi passée de 25 % en mars

2006 à 21 % en mars 2007, puis 20 % en mars 2008 et 19 % en mars 2009 (graphique 3). Dans un contexte de places limitées en formation, l'augmentation du nombre de jeunes en CIVIS jusqu'au printemps 2007, puis son maintien à un niveau élevé, a probablement pesé sur les possibilités offertes aux jeunes suivis. Depuis le début du dispositif CIVIS, les jeunes femmes accèdent plus souvent à la formation que les jeunes hommes. C'est ainsi qu'en mars 2009, 20 % d'entre elles ont suivi au moins une formation au cours du mois, contre 18 % des jeunes hommes.

Source :
Parcours 3
(extraction
juin 2009,
traitement
Dares).

40 % des jeunes hommes sont en emploi durable à la fin de leur CIVIS, contre 36 % des jeunes femmes

L'objectif du CIVIS est d'amener les jeunes vers l'emploi « durable », c'est-à-dire vers un emploi d'une durée de plus de six mois, à l'exception des contrats aidés du secteur non marchand (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Contrat d'AVenir). Entre avril 2005 et mars 2009, plus de 468 000 jeunes sont sortis du CIVIS. Parmi eux, 176 300 (soit 38 %) ont accédé à un emploi durable à la sortie du dispositif. Pour les deux tiers, il s'agit d'un emploi classique (CDI, CDD de plus de six mois, Contrat nouvelles embauches), pour les autres, d'un contrat en alternance et, plus rarement, d'un contrat aidé du secteur marchand. 32 400 jeunes sortants (soit 7 %) ont accédé à un emploi « non durable » (contrats aidés du secteur non marchand, CDD de moins de six mois...) et 30 600 (soit 6 %) ont entamé une formation (tableau 2). Ainsi, 51 % des jeunes sortis du CIVIS ont connu une sortie vers l'emploi ou vers la formation. Mais pour 229 100 autres jeunes (soit 49 %), le dispositif n'a pas débouché sur une solution positive : ces jeunes se sont retrouvés au chômage ou inactifs à la fin de leur contrat.

Depuis le début du dispositif, 40 % des jeunes hommes sont

Tableau 2
Situation des jeunes à la sortie du CIVIS

En %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi durable	40	36	38
CDI temps plein	12	9	10
CDI temps partiel	2	5	4
CDD de plus de 6 mois temps plein	10	8	9
CDD de plus de 6 mois temps partiel.....	2	4	3
Contrat d'apprentissage	7	4	6
Contrat de professionnalisation	4	4	4
Emploi aidé secteur marchand (CIE, CI-RMA, SEJE).....	2	1	1
CNE.....	1	1	1
Emploi non durable	6	8	7
CDD de moins de 6 mois, intérim, contrat saisonnier...	3	3	3
Emploi aidé secteur non marchand (CAE, CAV).....	3	5	4
Formation	6	7	6
Chômage ou situation non professionnelle	48	49	49
Total	212 200	256 200	468 400

Champ : jeunes sortis du CIVIS entre avril 2005 et mars 2009 - France entière.

Encadré 1

LE CONTRAT D'INSERTION À LA VIE SOCIALE (CIVIS) ET LES MISSIONS LOCALES ET PERMANENCES D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (PAIO)

Le réseau des missions locales et PAIO a pour mission d'aider les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Le réseau dispose de plus de 500 structures réparties sur tout le territoire français dans lesquelles les jeunes sont informés, conseillés et, au besoin, accompagnés afin de faciliter leur accès à l'emploi. Les missions locales et PAIO mettent notamment en œuvre le CIVIS qui est un dispositif créé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale. À cet effet, elles ont recruté 2 000 conseillers supplémentaires. Le CIVIS a pour objectif l'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de six mois, hors contrats aidés du secteur non marchand). Chaque jeune a un conseiller référent unique qu'il rencontre régulièrement. Le CIVIS concerne les jeunes de 16 à 25 ans, sans qualification ou de niveau bac +2 non validé. Il existe des modalités spécifiques renforçant l'accompagnement pour les jeunes n'ayant pas atteint la dernière année de CAP ou de BEP (niveau VI et V bis). Depuis le 15 juin 2006, l'accompagnement renforcé a été étendu aux jeunes ayant atteint la dernière année de CAP ou de BEP et n'ayant pas eu le diplôme (niveau V sans diplôme). Pour les jeunes en accompagnement renforcé, la fréquence des entretiens est hebdomadaire les trois premiers mois, puis mensuelle. Les jeunes bénéficiant de ce suivi renforcé sont en CIVIS renforcé, les autres en CIVIS de droit commun. La durée du CIVIS de droit commun est de 1 an, renouvelable une fois. Celle du CIVIS renforcé est de 1 an, renouvelable autant de fois que nécessaire ou jusqu'au 26^{ème} anniversaire.

sortis du CIVIS pour accéder à un emploi durable, contre seulement 36 % des jeunes femmes. De plus, les jeunes femmes sont plus souvent sorties du dispositif pour débiter un emploi durable à temps partiel : 9 % d'entre elles ont commencé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois à temps partiel, contre seulement 4 % des jeunes hommes. Cela traduit une qualité d'emploi moindre pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes. Concernant les sorties de CIVIS vers les emplois aidés ou en alternance, les jeunes femmes signent moins souvent un contrat d'apprentissage (4 %

contre 7 %) et plus fréquemment un contrat aidé du secteur non marchand (5 % contre 3 %) que les jeunes hommes.

Un an et demi après leur entrée en CIVIS, un quart des jeunes sont sortis vers l'emploi durable

Au cours des trois premiers mois qui suivent l'entrée en CIVIS, la proportion de jeunes inactifs ou au chômage diminue rapidement : alors que 82 % des jeunes entrés en CIVIS avant le 30 septembre 2007 étaient au chômage ou inactifs à leur entrée dans le dispositif, ils sont

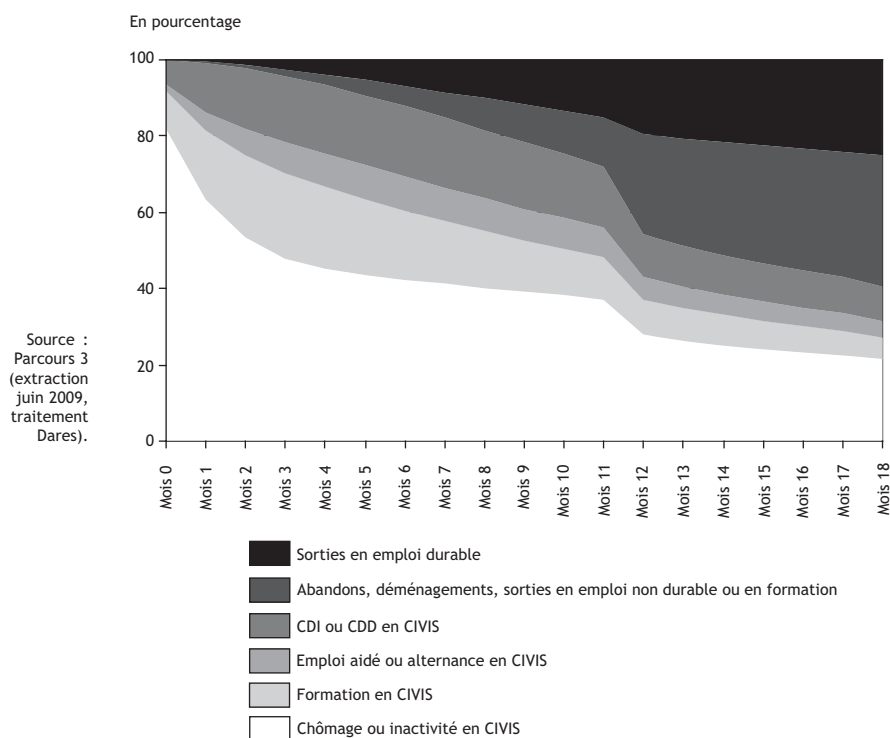
48 % dans cette situation au bout de trois mois (graphique 4). Dans les premières semaines qui suivent l'entrée en CIVIS, de nombreux jeunes accèdent à des formations : 22 % des jeunes étaient en formation au cours du troisième mois suivant l'entrée en CIVIS. Les jeunes accèdent également de plus en plus fréquemment à l'emploi au fil des mois : à la fin du 3^{ème} mois, 17 % occupent un emploi classique, 8 % un emploi aidé ou en alternance et plus de 2 % sont sortis du CIVIS vers l'emploi durable.

Six mois après l'entrée en CIVIS, 12 % des jeunes de la cohorte ont définitivement quitté le dispositif dont 7 % vers l'emploi durable. Parmi les jeunes encore en CIVIS, 21 % ont occupé un emploi classique au cours du mois, 10 % un emploi aidé ou un contrat en alternance. La proportion de jeunes en formation se maintient au même niveau qu'au cours du 3^{ème} mois (21 %) et 48 % des jeunes de la cohorte encore en CIVIS sont encore au chômage ou inactifs au cours de ce 6^{ème} mois.

Un an après l'entrée en CIVIS, 46 % des jeunes sont sortis du dispositif : 43 % d'entre eux ont accédé à un emploi durable. Parmi les jeunes encore dans le dispositif, 32 % occupent un emploi, aidé ou non, et 17 % suivent une formation.

Enfin, 18 mois après l'entrée en CIVIS, 59 % des jeunes ont

Graphique 4
Situation des jeunes au cours des 18 mois suivant l'entrée en CIVIS



Note : la rupture observée entre le douzième et le treizième mois s'explique par le renouvellement non systématique du CIVIS au bout d'un an.

Lecture : en début de CIVIS (mois 0), 82 % des jeunes sont au chômage ou en inactivité, 10 % sont en formation, 2 % sont en emploi aidé ou en alternance et 6 % sont en CDI ou en CDD.

Champ : dix-huit premiers mois en CIVIS des jeunes entrés avant le 30 septembre 2007 - France entière.

quitté le dispositif. 42 % d'entre eux ont accédé à un emploi durable, et parmi les jeunes de la cohorte restant encore en CIVIS, 33 % occupent un emploi, aidé ou non, et 15 % suivent une formation.

Au total, l'objectif de retour à l'emploi durable est atteint pour 25 % des jeunes en dix-huit mois. Les jeunes en CIVIS ren-

forcé ont plus de difficultés : seuls 20 % d'entre eux sont sortis vers l'emploi durable en 18 mois contre 29 % pour les jeunes en CIVIS commun. Dans une moindre mesure, les jeunes femmes ont aussi plus de difficultés : 23 % d'entre elles sont sorties vers l'emploi durable en 18 mois contre 27 % des jeunes hommes.

Lionel Bonneville (Dares).

Encadré 2

L'APPLICATION PARCOURS 3

Les missions locales et les PAIO sont équipées de l'application Parcours 3 pour gérer les dossiers des jeunes accueillis et notamment ceux qui bénéficient du programme CIVIS. Cette application permet de décrire les caractéristiques individuelles des jeunes, les situations qu'ils occupent sur le marché du travail, les démarches effectuées au sein de la structure ou auprès d'autres partenaires.

Pour en savoir plus

[1] Mas S. (2007), « Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) : près de 200 000 jeunes bénéficiaires entre mai 2005 et avril 2006 », *Premières Synthèses*, n° 03.1, Dares, janvier.

[2] Bonnevalle L. (2008), « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes occupe un emploi à la sortie du dispositif », *Premières Synthèses*, n° 02.02, Dares, janvier.

[3] Bonnevalle L. (2008), « Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : la moitié des jeunes sur la voie de l'insertion professionnelle après 18 mois », *Premières Synthèses*, n° 29.03, Dares, juillet.

[4] Bonnevalle L. (2008), « L'activité des missions locales et PAIO en 2007 – Les jeunes suivis accèdent davantage à l'emploi et moins souvent à la formation », *Premières Synthèses*, n° 51.01, Dares, décembre.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

sont édités par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)
Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22. (60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23. (12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton.

Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

